

**MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL EXÉCUTIF
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1999
TENUE À QUÉBEC
À 13 H 00
SOUS LA PRÉSIDENTE DU
PREMIER MINISTRE
MONSIEUR LUCIEN BOUCHARD**

Membres du Conseil exécutif présents :

Bouchard, Lucien	Premier ministre Président du Comité des priorités
Arseneau, Maxime	Ministre délégué au Tourisme Ministre responsable de la région de la Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine
Baril, Gilles	Ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse Ministre responsable du Loisir, du Sport et du Plein Air
Baril, Jacques	Ministre délégué aux Transports Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec
Bégin, Paul	Ministre de l'Environnement Ministre du Revenu Ministre responsable de la région de Québec
Boisclair, André	Ministre de la Solidarité sociale
Chevrette, Guy	Ministre des Transports Ministre délégué aux Affaires autochtones Ministre responsable de la Faune et des Parcs Ministre responsable de la Réforme électorale Président du Comité de législation Ministre responsable de la région de Lanaudière Ministre responsable de la région du Nord-du-Québec
Cliche, David	Ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux Ministre responsable de la région de Laval
Goupil, Linda	Ministre de la Justice Ministre responsable de la Condition féminine Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches
Harel, Louise	Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole Ministre des Affaires municipales et de la Métropole Ministre responsable des Aînés Présidente du Comité ministériel des affaires régionales et territoriales Ministre responsable de la région de Montréal
Jolivet, Jean-Pierre	Ministre des Régions Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent

Julien, Guy	Ministre délégué à l'Industrie et au Commerce Ministre responsable de la région de la Mauricie
Landry, Bernard	Vice-premier ministre Ministre d'État à l'Économie et aux Finances Ministre de l'Industrie et du Commerce Ministre des Finances Président du Comité ministériel de l'emploi et du développement économique Ministre responsable de la région de l'Estrie
Legault, François	Ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse Ministre de l'Éducation Président du Comité ministériel de l'éducation et de la culture Vice-président du Conseil du trésor
Léger, Nicole	Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance
Lemieux, Diane	Ministre d'État au Travail et à l'Emploi Ministre du Travail Ministre responsable de l'Emploi
Léonard, Jacques	Ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique Ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique Président du Conseil du trésor Ministre responsable de la région des Laurentides
Maltais, Agnès	Ministre de la Culture et des Communications
Marois, Pauline	Ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux Ministre de la Santé et des Services sociaux Ministre de la Famille et de l'Enfance Présidente du Comité ministériel du développement social Ministre responsable de la région de la Montérégie
Ménard, Serge	Ministre de la Sécurité publique
Perreault, Robert	Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
Rochon, Jean	Ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie
Trudel, Rémy	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

PUBLICATION D'UN LIVRE BLANC SUR LA RÉORGANISATION MUNICIPALE (RÉF. : 1999-0222)

La ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole soumet un mémoire daté du 8 décembre 1999, ainsi qu'un mémoire complémentaire daté du 15 décembre 1999, et portant sur la publication d'un livre blanc sur la réorganisation municipale. Ces mémoires proposent une réorganisation du secteur municipal et des modifications à son régime de financement, lesquelles seront exposées dans un livre blanc qui sera publié au cours des prochains mois et qui donnera lieu à la présentation d'un projet de loi par la suite. Les mesures proposées de réorganisation visent à favoriser les regroupements de municipalités locales, à renforcer les municipalités régionales de comté et les communautés urbaines élargies, à prévoir des dispositions particulières pour la métropole, la capitale nationale et l'Outaouais, et à corriger les problèmes du régime de financement municipal.

Madame Harel indique que le mandat confié à la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales portait sur les transferts de responsabilités et sur la fiscalité d'agglomération. Elle explique que des comités de transition seront mis sur pied à Montréal, à Québec et dans l'Outaouais, cette initiative ayant été discutée avec l'Union des municipalités du Québec et présentée au Comité des priorités, aux comités ministériels concernés, de même qu'au caucus des députés. Elle propose d'adopter une démarche dans ce dossier qui va entraîner une transformation du monde municipal. Actuellement, on compte 1 300 municipalités, ce qu'elle juge beaucoup trop.

La recommandation essentielle du mémoire est d'éliminer les subventions qui sont un obstacle aux fusions des municipalités de moins de 5 000 habitants. Il est, en effet, avantageux financièrement d'être une petite municipalité. Plusieurs ministères versent à ces municipalités des contributions de différentes natures, que l'on songe par exemple au régime d'aide financière aux étudiants, à la voirie locale et aux services policiers, ces contributions étant particulièrement destinées aux municipalités situées dans les agglomérations. Elle désire donc mettre fin au versement de ces subventions en 2001. Elle propose de mettre en place des comités de transition qui œuvreraient dans les grands centres et suggère de nommer soit monsieur Louis Bernard ou monsieur Denis de Belleval pour présider le comité de transition de Montréal.

Le premier ministre désire que sa collègue, madame Harel, fasse ressortir les problèmes susceptibles de se poser dans chaque agglomération. Madame Harel signale que le maire de Montréal, monsieur Bourque, veut que le gouvernement adopte le concept d'une île - une ville pour Montréal, mais qu'il accepterait de ne pas inclure dans ce regroupement les treize villes qui font partie de l'ouest de l'île de Montréal.

Le premier ministre fait remarquer que les municipalités situées dans les couronnes, et particulièrement celles de la couronne nord, n'approuvent pas les changements proposés. Madame Caron croit que la fusion envisagée aura des conséquences inévitables pour les gens habitant les municipalités situées dans la couronne nord, étant donné que ces dernières ne bénéficient pas encore de tous les services en raison de leur développement qui s'est fait beaucoup plus tardivement.

Monsieur Chevette estime que l'approche proposée est très théorique. En effet, les régions qui n'auront pas été incorporées à la nouvelle communauté urbaine seront trop petites et risquent d'être déçues. Il dit approuver le concept d'une île - une ville pour Montréal, mais suggère de laisser cette dernière profiter de la fiscalité de toute l'île de Montréal avant de s'attaquer au cas des municipalités situées dans les couronnes.

Madame Marois fait remarquer que la région de la Montérégie compte 1 200 000 habitants, ajoutant approuver la réorganisation des municipalités si les territoires situés plus à l'est et à l'ouest y sont également intégrés. Elle croit cependant que ce sont les municipalités situées dans l'arrière-pays qui risquent de poser certains problèmes. À son avis, il s'impose de consolider le développement de la métropole, de modifier la fiscalité et de se concerter afin d'aider la ville de Montréal à faire face à son rôle de ville centre.

Monsieur Rochon croit que les gens perçoivent la réorganisation des régions comme un exercice administratif, alors qu'il perçoit personnellement celle-ci comme un exercice beaucoup plus complexe. Les gens ont développé une appartenance régionale et il faut les faire cheminer en conséquence vers l'acceptation d'une appartenance régionale différente. Monsieur Cliche fait remarquer que les gens tiennent à conserver leur lieu de concertation et de coordination de même que les régies régionales.

Monsieur Perreault signale que sa collègue, madame Harel, propose d'ajuster les communautés urbaines à la réalité actuelle. Cependant, si le gouvernement décide d'adopter le concept d'une île - une ville, il faudra alors que cette ville soit francophone et sans district urbain. Il fait remarquer cependant que l'actuelle communauté urbaine intègre pratiquement déjà ce concept, sauf que le problème d'iniquité fiscale n'est toujours pas réglé.

Madame Harel indique que 52 % des habitants de l'île de Montréal s'expriment dans une autre langue maternelle que le français et qu'il faut donc s'attendre à ce qu'une forte pression soit exercée, lorsque la réorganisation de la ville de Montréal se fera selon le concept d'une île - une ville, pour que cette dernière devienne officiellement bilingue. Le premier ministre croit que, de toute façon, il faut que le territoire de la Communauté urbaine de Montréal soit élargi.

Monsieur Ménard concède que toutes les affirmations de ses collègues sont fondées, mais qu'elles ne sont pas irréconciliables. Il indique avoir fait examiner le concept d'une île - une ville, mais ce dernier ne règle pas la problématique fiscale de la ville de Montréal. Il faut également prendre en compte le problème qui existe avec les syndicats des cols bleus de Montréal et des pompiers. Il croit que les municipalités des couronnes accepteraient mieux un élargissement du territoire de l'actuelle Communauté urbaine de Montréal, mais en maintenant le statu quo au niveau de leurs responsabilités. Il dit craindre cependant qu'il en résulte une augmentation des effectifs du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal de telle sorte qu'ils deviennent plus importants que ceux de la Sécurité du Québec, situation qui est dangereuse en cas de conflit de travail. Madame Léger mentionne que les gens du comté de Repentigny qu'elle représente n'ont pas développé de sentiment d'appartenance à l'égard de la ville de Montréal.

Madame Lemieux conclut que la proposition qui est formulée consiste à procéder à l'élargissement du territoire de la Communauté urbaine de Montréal, proposition qui entraînerait cependant de graves difficultés particulièrement pour les municipalités de la couronne nord, bien que la situation ne soit pas plus évidente pour celles qui sont situées dans la couronne sud. Elle estime que le grand public s'oppose à une telle solution. Il faut, à son avis, opter pour le concept d'une ville sur l'île de Montréal et prévoir des arrondissements unilingues, de même que des fusions entre les municipalités situées dans les couronnes nord et sud. Monsieur Landry fait remarquer en conclusion que le gouvernement n'est pas obligé de mener toute cette opération de réorganisation municipale en une seule fois, alors qu'il pourrait commencer l'opération par l'île de Montréal et traiter le cas des autres municipalités ultérieurement.

REVUE DES PROGRAMMES 2000-2001

Monsieur Léonard fait la lecture de la note d'information qu'il dépose séance tenante. Monsieur Trudel indique que son ministère travaille sur le dossier des programmes d'assurance dans le secteur de l'agriculture et sur les modifications législatives qui pourraient leur être apportées. Il fait savoir également qu'il pourrait y avoir une augmentation de la contribution fédérale. Madame Goupil croit que le gouvernement devrait plutôt procéder à des réductions additionnelles du côté de l'agriculture au lieu de comprimer les dépenses dans le programme de sécurité du revenu.

Monsieur Landry fait remarquer que la poursuite de l'objectif du déficit zéro implique que les contraintes nécessaires pour y parvenir doivent être respectées. Il rappelle à ses collègues que les surplus budgétaires inattendus obtenus l'année dernière ont permis au gouvernement d'éponger le déficit des hôpitaux à la condition, cependant, que ceux-ci s'engagent à rétablir leur situation financière. On constate cependant que peu d'hôpitaux font de la gestion budgétaire. Il suggère en conséquence que les hôpitaux les plus récalcitrants reçoivent des conseils de gestion de grandes firmes spécialisées.

Madame Marois croit qu'il faut s'entendre sur les chiffres réellement en cause dans ce dossier. Le déficit est actuellement de 350 M\$ et non pas de 400 M\$. Celui-ci devait être réduit à 250 M\$ pour le présent exercice financier, ce qui n'a pas été fait. Cependant, si le dépassement budgétaire augmente, la résorption du déficit deviendra une tâche impossible, car les hôpitaux devront alors couper dans les services puisque tout dépassement budgétaire doit impérativement être résorbé. Elle suggère plutôt que les contrôles budgétaires sur les hôpitaux soient revus de même que les liens hiérarchiques. Il faut savoir que, comparativement aux pays faisant partie de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), le Québec se situe dans la moyenne en ce qui concerne les coûts de santé. Pour corriger les problèmes de déficit budgétaire, il faut cependant réviser les bases budgétaires afin d'en donner plus à certains et moins à d'autres, ce qui implique un relèvement de la base budgétaire générale.

Monsieur Chevrete propose que des spécialistes et des omnipraticiens soient engagés pour agir à titre de gestionnaires d'hôpitaux, notamment parce qu'ils connaissent les secteurs qui disposent de trop de ressources et ceux où elles sont insuffisantes. Il admet, d'autre part, que même si les compressions qui affectent les hôpitaux sont minimales en chiffre absolu, il faut savoir que leurs effets n'en sont pas moins dévastateurs, ce que le gouvernement se fera reprocher assez rapidement.

Monsieur Jolivet indique qu'il devra procéder aux compressions budgétaires imposées à son ministère au niveau du Fonds de développement régional. Il devra également revoir la façon de livrer les services aux régions. Il croit, par ailleurs, que le gouvernement devrait reconsidérer la façon de gérer le système de santé. Monsieur Cliche admet que l'on a intérêt à réformer la gestion dans le système de santé.

Madame Lemieux demande si le gouvernement s'attend à recevoir des transferts additionnels du gouvernement fédéral. Monsieur Landry lui répond que la situation est stable à cet égard, rappelant qu'une importante somme forfaitaire a été versée au Québec l'année dernière. Madame Maltais mentionne, pour sa part, que le ministère de la Culture et des Communications participe aux compressions budgétaires. Monsieur Bégin constate que les ministères gèrent de façon adéquate leur budget, les dépassements budgétaires ne s'élevant qu'à 15 M\$. Il précise cependant que le ministère de l'Environnement doit procéder à des compressions budgétaires de 13 M\$, ce qui implique qu'il devra réduire les effectifs du ministère et éliminer 200 emplois équivalents à temps complet. Il signale, cependant, qu'il ne sera pas en mesure de s'attaquer aux nouveaux problèmes qui se présenteront faute d'argent. À son avis, le ministère de l'Environnement ne remplit plus la mission que lui confie la loi, la situation s'annonçant encore plus préoccupante pour l'année prochaine.

Monsieur Landry mentionne que les carrefours de la nouvelle économie réussissent très bien dans les régions. Il indique, par ailleurs, que le gouvernement fédéral a profité d'une conjonction d'événements favorables. En effet, lorsque son déficit a atteint 600 G\$, il a coupé dans les transferts d'argent destinés aux provinces, c'est-à-dire dans le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, ce qui a alors obligé le gouvernement québécois à procéder à des compressions budgétaires dans des secteurs qui affectent les gens qui soutiennent le gouvernement québécois, ainsi que ses partenaires. Dans ce contexte, il s'avère nécessaire de comprimer, pour une courte période, les dépenses des quelques hôpitaux qui enregistrent d'importants déficits budgétaires. Madame Marois indique qu'un travail en direct avec les hôpitaux concernés a déjà commencé. Le premier ministre suggère, pour sa part, de convoquer les directeurs d'hôpitaux afin de leur signifier clairement les attentes du gouvernement à cet égard.

Madame Marois propose que le plan de redressement qu'elle envisage soit réalisé en quatre ans, plutôt qu'en trois ans comme prévu. Cependant, des sommes additionnelles devront être investies dans le réseau de la santé afin de créer un effet de levier. Monsieur Legault mentionne qu'on ne peut accepter le fait que les dépenses gouvernementales progressent de 3,7 % pour le présent exercice financier. Il rappelle que le gouvernement n'a pas encore commencé à rembourser le déficit accumulé et qu'il faut tenir compte de la question démographique. À son avis, il faut commencer à tarifier certains services.

Monsieur Perreault propose que le gouvernement québécois cesse de verser la contribution à l'assurance-emploi pour les employés du secteur public, ce qui lui permettrait de récupérer ainsi du gouvernement fédéral la somme de 800 M\$ pour le secteur de la santé.

Madame Lemieux fait remarquer que les propositions évoquées par ses collègues ont souvent été discutées, mais que, pendant ce temps, la situation continue de se détériorer. Elle suggère que l'on dispose rapidement de deux ou trois pistes de solution. Monsieur Rochon croit que le problème de la santé doit être envisagé sous deux angles qui sont, d'une part, celui de l'assurance-médicaments, et d'autre part, celui du réseau de la santé. Il faut savoir, par ailleurs, que la tarification des services ne génère presque pas de revenus pour le gouvernement. À son avis, le contrôle des coûts dans le secteur de la santé implique qu'il faut poursuivre le virage ambulatoire.

Monsieur Léonard précise que des cibles budgétaires totalisant 800 M\$ doivent encore être identifiées et que ce n'est qu'à l'égard de l'assurance-médicaments que le gouvernement possède une marge de manœuvre pour le présent exercice financier. Il faut comprendre que le système de santé est aux prises avec un réel problème de gestion. Il dit ne pas exclure le scénario d'une révision des bases budgétaires, ajoutant qu'il devra cependant avoir la preuve qu'un tel exercice s'avère nécessaire. Certains ministères n'ont pas atteint leurs objectifs financiers et le Conseil du trésor devra équilibrer les finances en prenant des mesures importantes.

Le premier ministre fait savoir que le gouvernement entend proposer, pour l'exercice financier 2000-2001, une solution rigoureuse afin de régler le problème de gestion dans le système de santé, précisant que de nouveaux modèles de gestion devront être importés dans le réseau de la santé. Il conclut en affirmant que le gouvernement ne doit plus se retrouver à devoir prendre ce genre de décision.

**MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES CONSÉCUTIVES À L'ADOPTION
DU PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES TRANSPORTS EN
MATIÈRE DE CAMIONNAGE EN VRAC (RÉF. : 1999-2535, 1999-2536,
1999-2537 ET 1999-2538)**

Le ministre des Transports soumet un mémoire daté du 3 décembre 1999 et portant sur les modifications réglementaires consécutives à l'adoption du projet de loi modifiant

la Loi sur les transports en matière de camionnage en vrac. Ce mémoire vise à modifier le Règlement sur le camionnage en vrac, le Règlement sur les normes de charges et dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers et le Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers, afin de donner suite aux ententes intervenues le 14 octobre 1999 avec l'Association nationale des camionneurs artisans inc. et le regroupement des corporations régionales des régions de Québec, de l'Estrie, de la périphérie de l'île de Montréal pour redéfinir les mesures réglementaires d'encadrement du camionnage en vrac, et à adopter le Règlement sur le contrat de transport forestier.

Monsieur Chevette indique que la Loi modifiant la Loi sur les transports en matière de camionnage en vrac a été adoptée ce midi par l'Assemblée nationale. Cette loi a pour objet, notamment, d'assurer le partage du travail en ce qui concerne les agrégats entre les artisans camionneurs en vrac et les entrepreneurs. Il faut savoir que 20 % des agrégats reste assujéti à la réglementation. Il précise que les libéraux ont voté contre un seul article du projet de loi, soit celui qui ne plaisait pas à l'Association des grands travaux. Il indique en terminant ne plus entrevoir de problèmes dans le futur avec les camionneurs.

Décision numéro : 1999-359

Le Conseil des ministres décide :

à la suite du mémoire daté du 3 décembre 1999, soumis par le ministre des Transports et portant sur des modifications réglementaires consécutives à l'adoption du projet de loi modifiant la Loi sur les transports en matière de camionnage en vrac (réf. : 1999-2535, 1999-2536, 1999-2537 et 1999-2538),

- 1- d'adopter les règlements suivants proposés par le ministre des Transports :
 - A. Règlement sur le courtage en services de camionnage en vrac,
 - B. Règlement modifiant le Règlement sur les normes de charges et dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers,
- et d'adopter des décrets en conséquence;
- 2- d'approuver les projets de règlements suivants proposés par le ministre des Transports :
 - A. Règlement sur le contrat de transport forestier,
 - B. Règlement modifiant le Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers,

et d'autoriser leur publication préalable à la Gazette officielle du Québec.

RAPPORT DU QUÉBEC CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LES PAYS MEMBRES LORS DU SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (RÉF. : 1999-0274)

La ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, en son nom et au nom de la ministre des Relations internationales, soumet un mémoire daté du 10 décembre 1999 et portant sur le rapport du Québec concernant la mise en œuvre des engagements pris par les pays membres lors du Sommet mondial sur le développement social. Ce mémoire vise à informer le Conseil des ministres de la teneur et de la facture du Rapport du Québec, à soumettre les orientations et les perspectives d'action en matière de développement social et à obtenir l'approbation de Conseil des ministres quant au dépôt du Rapport du Québec à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies portant sur le développement social.

Décision numéro : 1999-360**Le Conseil des ministres décide :**

à la suite du mémoire daté du 10 décembre 1999, soumis par la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et la ministre des Relations internationales et portant sur le Rapport du Québec concernant la mise en œuvre des engagements pris par les pays membres lors du Sommet mondial sur le développement social (réf. : 1999-0274),

- 1- d'approuver la teneur et la facture du Rapport du Québec concernant la mise en œuvre des engagements pris par les pays membres lors du Sommet mondial sur le développement social proposé par la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et la ministre des Relations internationales, en y apportant les corrections suggérées par le Secrétariat des comités de coordination – Emploi et développement économique et Éducation et culture;
- 2- d'adopter les orientations et les perspectives d'action en matière de développement social proposées au mémoire de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et de la ministre des Relations internationales;
- 3- d'autoriser l'acheminement du rapport du Québec au gouvernement fédéral, par le ministère des Relations internationales, pour qu'il soit déposé à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies portant sur le développement social qui se tiendra à Genève en juin 2000.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 18 H 00

Approuvé par :


Michel Noël de Tilly

Le : 3 février 2003